

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du jeudi 27 février 2025

Délibération N° DE_002_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	9
Date de la convocation : 20/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, Didier BEDOUSSAC, Cédric DELOBELLE, Marion LACOMBE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Nancy BRET représentée par David BROUSSE, Jérôme SERRE représenté par Anne MONPEYSEN, Alexandre TEULIERES représenté par Didier BEDOUSSAC

Absents et Excusés : François CARSAC, Christian VIEILLECHAIZE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Programmation Fond Cantal Solidaire 2025-2027

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental du Cantal a informé les communes du lancement de la programmation Fond Cantal Solidaire 2025-2027.

Il rappelle que lors des derniers conseils municipaux, il a été convenu de faire une estimation des travaux de voiries à engager sur toute la traversée du bourg.

En effet, aucun travaux de voirie n'a été entrepris depuis plusieurs années et l'état actuel de la voie communale qui traverse la totalité du bourg est non seulement très abîmée mais aussi dangereuse.

Les accotements empruntés par les piétons sont aussi dangereux et non adaptés.

Monsieur le Maire précise que ces travaux de sécurisation tant de la chaussée que des trottoirs seront agrémentés d'un embellissement paysager.

Au vu des montants des devis présentés, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Date de transmission de l'acte: 13/03/2025

Date de reception de l'AR: 13/03/2025

015_211532210-DE_002_2025-DE

- Décide d'entreprendre ces travaux sur 3 ans
- Décide aussi de fractionner ces travaux en 3 tronçons distincts afin de pouvoir s'adapter aux dégradations à venir
- Dit qu'il sera programmé pour 2025 le tronçon de chaussée le plus en mauvais état.
- Charge Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale de Mairie de faire appliquer cette décision chacun en ce qui le concerne.

Le Maire, David BROUSSE
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 4 mars 2025
Publié le 4 mars 2025

David BROUSSE
Président de séance

Anne MONPEYSEN
Secrétaire de séance

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du jeudi 27 février 2025

Délibération N° DE_001_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	9
Date de la convocation : 20/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, Didier BEDOUSSAC, Cédric DELOBELLE, Marion LACOMBE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Nancy BRET représentée par David BROUSSE, Jérôme SERRE représenté par Anne MONPEYSEN, Alexandre TEULIERES représenté par Didier BEDOUSSAC

Absents et Excusés : François CARSAC, Christian VIEILLECHAIZE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Refus d'intégration de la commune de La Ségalassière dans le Syndicat des Eaux de la Fontbelle

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la demande du Syndicat des Eaux de la Fontbelle pour une extension de son périmètre par l'adhésion de nouvelles communes.

Il indique qu'il s'est rendu à une réunion sur ce sujet le vendredi 21 février 2025.

Il rappelle que la commune est toujours actuellement gestionnaire de l'eau potable.

Considérant qu'une telle adhésion emporte la mise à disposition des plein droit des biens affectés à l'exercice de la compétence, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur l'adhésion ou non de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Refuse l'intégration de la commune au Syndicat des Eaux de la Fontbelle.

Dit qu'il garde la compétence eau potable.

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de reception de l'AR: 04/03/2025

015-211502240-DE_001_2025-DE

Charge M. le maire de faire appliquer cette décision.

Le Maire, David BROUSSE

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

le 4 mars 2025

Publié le 4 mars 2025

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

David BROUSSE
Président de séance

Anne MONPEYSEN
Secrétaire de séance

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du jeudi 27 février 2025

Délibération N° DE_003_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	9
Date de la convocation : 20/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, Didier BEDOUSSAC, Cédric DELOBELLE, Marion LACOMBE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Nancy BRET représentée par David BROUSSE, Jérôme SERRE représenté par Anne MONPEYSEN, Alexandre TEULIERES représenté par Didier BEDOUSSAC

Absents et Excusés : François CARSAC, Christian VIEILLECHAIZE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSEN est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au titre du Fond Cantal Solidaire 2025

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par l'assemblée délibérante ce jour concernant les travaux de voirie et de sécurisation de la traversée du bourg.

Ces travaux comprennent la réfection totale de la voirie communale sur la voie traversant le bourg, la sécurisation des accotements et des trottoirs ainsi qu'un embellissement paysager.

Afin de mener à bien cette opération il demande aux membres présents l'autorisation de déposer une demande de subvention au titre du Fond Cantal Solidaire 2025 décomposée comme suit :

Intitulé de l'opération : Aménagement et sécurisation de la traversée du bourg phase 1.

Plan de financement :

Montant total de l'opération : 63 005.00€ HT
FCS 2025 (50%) : 31 502.00€
Autofinancement : 31 503.00€

Date de transmission de l'acte: 13/03/2025

Date de reception de l'AR: 13/03/2025

015-211502240-DE_003_2025-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de présenter l'opération au titre de la subvention Fond Cantal Solidaire 2025.

Accepte le plan de financement tel que proposé

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Le Maire, David BROUSSE

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 13 mars 2025

Publié le 13 mars 2025

Secrétaire de Séance

Anne MONPEYSSEN

